

Cabinet de la SCP ABC AVOCAT (Maître Yasmina CLAUDIO)
Cité du Palais, 24, avenue de Marhum à BAYONNE
contact@abc-avocat.fr / www.abc-avocat.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Audience près le Tribunal Judiciaire de BAYONNE

Palais de Justice de BAYONNE - Avenue de la Légion Tchèque

Le JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 14H15

EN UN LOT

**une MAISON d'HABITATION avec vue montagne
à HASPARREN (64240)**

Route des Cimes - Quartier Paxkoenia

Cadastrée section G n°s 130, 2017, 2018 et 2020

Pour une contenance de 41a 21ca

Visite assurée le jeudi 27 août 2026 de 14h00 à 15h00

par la SELARL ELISSALDE JUNQUA-LAMARQUE

LABORDE dit LAGET BODET, Commissaires de Justice à ANGLET

À la requête de SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 823 998 547, Mandataire Judiciaire, ci-après dénommée le liquidateur ou la poursuivante, dont le siège social est situé 1, avenue de Marhum, résidence Paulmy à BAYONNE (64100), agissant en qualité de Mandataire Liquidateur de **ES CAVOVENTES.FR** selon jugement rendu par le Tribunal de Commerce de BAYONNE le 18 novembre 2024.

Ayant pour Avocat Maître Yasmina CLAUDIO, associée de la SCP ABC AVOCAT.

Il sera procédé le jeudi 10 septembre 2026 à 14h15 en l'audience près le Tribunal Judiciaire de BAYONNE, au Palais de Justice de ladite ville, avenue de la Légion tchèque, à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien immobilier ci-après désigné :

- Une maison d'habitation dénommée « Maison Olasotea » située Route des Cimes, Quartier Paxkoenia à HASPARREN (64240), cadastrée dite ville section G, n°s 130, 2017, 2018 et 2020 pour une contenance de 00ha 41a 21ca.

DESCRIPTION DES BIENS À VENDRE

Tel qu'il résulte du rapport d'expertise dressé par le Cabinet D&T EXPERTISE, Expert foncier et agricole, en date du 17 mai 2024 :

La maison jouit d'un emplacement

agréable en situation dominante avec vue dégagée sur les montagnes dans un petit hameau de maisons hors du centre-ville, dans un environnement semi-rural.

La situation en bordure d'une voie relativement passante implique des nuisances sonores.

La maison d'habitation correspond à une construction ancienne qui se développe sur trois niveaux en rez-de-chaussée sur terre-plein, 1^{er} étage et 2^{ème} étage de grenier.

Le rez-de-chaussée est composé d'une entrée, de trois salles, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'une étable et d'une bergerie.

Le 1^{er} étage est composé d'un dégagement, de cinq salles et d'un fenil (bergerie).

Le 2^{ème} étage est composé d'un grenier. D'importants travaux sont à prévoir

(charpente, isolation, menuiseries, installation électrique, installation sanitaire).

La propriété est raccordée au réseau public d'eau potable, d'électricité et de téléphone.

Le quartier n'est pas desservi par le réseau collectif d'assainissement. La propriété n'est pas équipée de système d'assainissement autonome.

ÉTAT D'OCCUPATION

Au jour de l'établissement du rapport d'expertise, le bien était libre de toute occupation.

URBANISME

Un certificat d'urbanisme informatif délivré par la commune d'HASPARREN est annexé au Cahier des conditions de vente auquel il est renvoyé.

**MISE À PRIX : 100.000 €
(CENT MILLE EUROS)**

Outre les clauses et conditions du cahier des conditions de vente et les frais de poursuite de vente payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BAYONNE où il a été déposé le 7 juillet 2026 ou au Cabinet d'Avocat.

Seuls les Avocats au Barreau de BAYONNE peuvent porter les enchères.

Consignation de garantie obligatoire.

Fait à BAYONNE, le 11 juillet 2026.

Signé : Y. CLAUDIO